

## COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 22 AVRIL 2009 - DIVAJEU

### 59 PRESENTS :

MMES BALET J., WARNECK L., GASCOIN M., SCHLOTTER V., OLLIVIER MT., FLEURY F., GOUBLE J., LLAMAS N., MEE B., COTTA E., TROISFONTAINE B., PELARDY I.

MM. DURAND JF., VIGLIOCCO G., BIGOT A., SAYN F., MONDON Y., CARLUT R., PLECHE C., DI SCHINO G., HERVE P., BOUCHER C., PERMINJAT M., VINCENT L., GRESSE C., SERRET J., FAVRE M., PIERAGOSTINI C., PASCALE L., TRIAIRE G., BOUTTIER E., SAURET N., CORDUANT J., CANESTRARI M., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., CAILLET C., SALOMON A., HILAIRE JL., JARJAT D., DERE L., BAILLY L., BARDY M., GERVI G., VEYRUNES JP., LADEGAILLERIE J., CROUZET R., FAYOLLET J., MALSERT J., GRANON R., TRICHARD C., BOUVIER JM., SLUSARSKA G., POURRET G., GILLES D., MAGNET E., KRIER S., BLANCO A., POMMAREL PM.

### 13 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME MARTIN B.

MM. CROZIER G., CHAGNON JM., COLOMB J., BELLE P., LEROUX P., ESTEOULLE R., PARENT G., FILZ R., JULIEN J., LIOTARD C., CANNIE A., TERROT S.

### 3 ABSENTS EXCUSES :

MME ARMAND AM.

MM. ARD M., LEROUX JC.

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **I / POLE RESSOURCES – ADMINISTRATION GENERALE**

1. Biovallée® : présentation des orientations

#### **II / POLE ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS**

2. Approbation de la convention de collecte des déchets pour la société Revtech (Loriol)

#### **III / POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES**

3. Gestion des déchets : transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2e classe en emploi d'adjoint administratif 1ère classe.

#### **IV / POLE RESSOURCES – FINANCES**

*Compte Administratif 2008 :*

4. Approbation du compte administratif 2008 et affectation des résultats
5. Approbation du compte de gestion

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du décès de Madame Estéouille, épouse de Monsieur René Estéouille, Maire de Divajeu. Il demande une minute de silence à sa mémoire.

### **Point 1 Biovallée® : présentation des orientations**

Monsieur le Président rappelle que le programme Biovallée® rassemble les EPCI suivants : Communautés de Communes du Pays de Saillans, du Crestois, du Diois, du Val de Drôme ainsi que l'Etat, la Région et le Département. Cela concerne une centaine de communes du territoire et 55 000 habitants. Le montant des crédits régionaux obtenus s'élève à 1 million d'€ par an pendant 5 ans. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu notamment ces derniers mois pour établir des priorités et établir un programme d'actions qui satisfasse aux objectifs.

L'expérience acquise depuis plus de 15 ans notamment à travers les 2 contrats de rivières, le développement d'un tourisme lié à l'eau et au patrimoine, le soutien en agriculture a permis de déterminer 3 objectifs de développement du territoire :

- 1) Bio-territoire
- 2) Développement des éco-activités
- 3) Territoire école

Ce soir, les orientations du GPRA Biovallée® vont être présentées par Monsieur Philippe Méjean, chef du projet de ce programme (CCD), étant précisé que Monsieur Jean Pierre Rochas est le coordonnateur.

Le Président passe la parole à Monsieur Philippe Méjean.

Celui-ci rappelle tout d'abord le cadre de Biovallée® comprend une stratégie autour de 3 axes :

- 1) Aménager un territoire de référence
- 2) Valoriser les bio-ressources et développer les éco-activités
- 3) Construire un territoire école

Le tout concourant pour un développement humain durable.

Plusieurs outils pour mettre en œuvre cette stratégie sont nécessaires : GPRA, appui spécifique du Conseil Général de la Drôme, programmes territoriaux, lignes de subventions de droit commun propres à chaque partenaire financier mais aussi compétences propres des porteurs de projet, procédures contractuelles (par exemple pour les rivières) et financements privés.

Le calendrier d'établissement de ce programme d'actions est très serré car il sera voté à la Région début Juillet, après passage en commission d'avis le 11 mai. Des comités de pilotage se réunissent une à deux fois par mois. La consultation des entreprises, associations, comités locaux de développement a fait l'objet notamment d'un forum le 10 mars qui a permis de valider et de partager les objectifs.

Une assemblée inter-collectivités sera programmée à l'automne 2009 pour caler les actions à entreprendre sur le territoire.

#### **Des objectifs fédérateurs à atteindre pour un territoire de référence :**

- Économiser et respecter les sols :
  - o 2013 : un schéma d'aménagement de type éco-scot rural
  - o Après 2015 : plus aucun hectare arable artificialisé
  - o 50 % d'agriculture bio en 2015 (eau potable et bio-ressources) et moins de 50 % de pesticides utilisés en 2020
- Économiser l'énergie :
  - o 2010 : un service unique d'information et de conseil pour les économies d'énergie
  - o 2011 : 80% des constructions à moins de 50 kw/m<sup>2</sup> et 80% des rénovations publiques en « Effinergie réhabilitation »
  - o 2020 : division par 4 de la consommation énergétique par habitant hors transports

- Garantir l'énergie pour demain :
  - o 2020 : La consommation énergétique de la Biovallée® couverte par sa production d'énergies renouvelables
- Se déplacer autrement :
  - o 2012 : des garages à vélo dans toutes les gares et principaux arrêts de bus
  - o 2015 : Un réseau de transports doux
- Un habitat écologique, convivial et accessible :
  - o Le territoire leader de l'éco-construction en 2020
  - o Réhabilitation progressive de tout le parc de logements sociaux aux normes « Effinergie »
  - o 15 éco-quartiers en 2015
- Préserver l'eau :
  - o 2011 : un nouveau SAGE ambitieux
  - o 2015 : de l'eau potable garantie pour tous et pour longtemps
- Limitier les déchets :
  - o 2014 : 100% des matières organiques compostées sur la Biovallée®
  - o Baisse de 5% par an des quantités de déchets enfouis (-50% en 2022)
- Préserver les milieux naturels exceptionnels :
  - o 2020 : une biodiversité renforcée
  - o X% du territoire dont des corridors biologiques gérés et protégés
- Le 1<sup>er</sup> territoire bio de France :
  - o 2015 : 50% des exploitations agricoles en bio
  - o Organisation du salon international tech et bio
  - o 2015 : 80% de la restauration collective publique alimentée par des produits bio et/ou locaux
- De nouvelles filières pour les bio-ressources :
  - o Passer des 1000 actuels à 2000 emplois dans les bio-ressources d'ici 2015
  - o Organisation de 3 filières nouvelles ??? (chanvre...)
- le 1<sup>er</sup> territoire pour l'éco-construction en France :
  - o 15 éco-quartiers en 2015
  - o L'utilisation des éco-matériaux dans tous les programmes publics
  - o Des incitations à l'éco-construction pour particuliers et entreprises (neuf et rénovation : OPATB OPAH)
  - o 2015 : doubler (tripler?) le nombre de professionnels du réseau local
- Un territoire d'accueil pour les éco-activités :
  - o 2015 : 10 éco-sites d'activité en réseau sur la vallée
  - o 2015 : XX entreprises avec une labellisation environnementale ?
- Un territoire leader pour le tourisme durable :
  - o 2011 : commercialisation de 5 à 10 produits éco-touristiques complets
  - o 2015 : 50% des rénovations et 80% des constructions touristiques nouvelles en éco-construction
- Former au développement durable :
  - o 2011 : tous les collèges et lycées éco-responsables
  - o 2013 : le développement durable dans 80% des formations dispensées sur la vallée
  - o 2015 : Implantation de x formations spécifiques
- Développer la recherche sur le développement durable :
  - o 1 colloque scientifique d'envergure chaque année
  - o 2015 : 20 partenariats avec grandes écoles et universités
- Expérimenter le développement durable :
  - o Des projets innovants : Terre de liens ; épargne solidaire ; obligations des collectivités...
- Le territoire école :
  - o YY Visiteurs-stagiaires/x centres d'éducation au développement durable (doubler)
  - o 2 manifestations d'envergure chaque année

## Un protocole au service d'objectifs simples, ambitieux et fédérateurs

- Concevoir et construire un territoire d'exception :
  - o Dialogue entre études, projets pilotes et expérimentations « à grande échelle » sur chacun des 3 axes
  - o 63.000.000 € de programme / 5ans
  - o Densité des réseaux
  - o Force la participation
- Plus de convergence des politiques publiques :
  - o Chacun peut apporter sa pierre à sa mesure
  - o Une démarche élargie à l'Etat, l'ADEME, l'Agence de l'eau
  - o Une charte simple qui implique
- Une charte simple qui implique :

Nous signataires, citoyens, collectivités, entreprises, associations, organismes publics et privés,  
Considérant la qualité de vie de notre territoire et l'ambition politique affichée de la préserver et la renforcer,  
Considérant la nécessité d'aménager et développer notre territoire rural de manière équilibrée dans la perspective d'un coût croissant de l'énergie,  
Considérant la nécessité de préserver les ressources vitales et biens communs que constituent l'eau, l'air, les sols et la biodiversité, tous d'une qualité exceptionnelle dans notre vallée,  
Après avoir pris connaissance du protocole signé entre les Communautés de communes du Val de Drôme, du Diois, du Crestois et du Pays de Saillans, le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme,  
Nous nous engageons à inscrire l'ensemble de nos actions dans les perspectives qu'il trace et plus particulièrement à :

Diviser au moins par quatre nos dépenses énergétiques entre 2009 et 2020

Ne modifier nos systèmes de productions de chaleur et d'énergie qu'en mettant en place des unités fonctionnant aux énergies renouvelables

Réaliser l'ensemble de nos constructions nouvelles en éco-construction

Rendre progressivement l'ensemble de nos achats éco-socio-responsables en sollicitant au maximum les filières locales valorisant les bio-ressources

Adapter progressivement nos systèmes de production en valorisant de plus en plus nos bio-ressources et/ou en les rendant conformes aux principes du développement durable

Concevoir et réaliser en réseau nos actions en phase avec la politique Biovallée®

Prendre une part active dans l'ensemble des études, expérimentations, projets pilotes qui seront conduits sur Biovallée® dans les prochaines années

Exercer notre citoyenneté et contribuer activement aux temps de participation organisés

Pour conserver et renforcer la vie et la vitalité de notre vallée, les transmettre aux générations futures.

Monsieur Patrick Hervé (Chabrillan) souhaite savoir si, dans le domaine de l'éco-construction, des récupérations d'eau de pluie sont prévues.

Il suggère également de fixer des axes prioritaires pour déterminer des actions, notamment dans le domaine de l'éco-construction.

Monsieur Jean Serret précise tout d'abord que les récupérateurs d'eau de pluie sur les constructions neuves sont effectivement bien prévus.

Il est rappelé par Monsieur Jean Pierre Rochas que les objectifs déclinés dans ce programme, comme par exemple : énergie à 15 ans, éco-quartiers à 5 ans, agriculture à 15 ans, pré-déterminent les actions prioritaires à engager pour atteindre ces objectifs.

Monsieur Patrick Hervé demande si, par exemple, l'opération "1000 projets pour faire face à la crise" entre dans ce cadre d'actions prioritaires.

Messieurs Jean Pierre Rochas et Jean Serret précisent alors que cette demande a été faite. Une rencontre avec Monsieur le Préfet est prévue à ce sujet le 28 avril.

Monsieur Daniel Gilles (Saoû) fait observer que les objectifs annoncés pour le 1<sup>er</sup> territoire bio de France, afin notamment que 50 % des exploitations soit bio et que 80 % de la restauration collective publique soit alimentée par des produits bio et/ou locaux paraissent très ambitieux. Quels moyens ou actions seront mis en place pour y parvenir ?

Monsieur Eric Magnet (Soyans) précise que le groupe de travail agricole a commencé à réfléchir sur ce point. Il faudra développer la vulgarisation de ces objectifs et augmenter les moyens actuels pour relever ce nouveau défi (créer d'autres groupes de travail, attribuer des moyens financiers et humains, ...). Il faut que chacun s'empare de ce projet. La profession agricole a toujours su faire face aux différents changements qui sont intervenus depuis près de 50 ans. Les objectifs sont à 15 ans ce qui paraît atteignable sur cette durée.

Monsieur Jean Serret souligne qu'effectivement il est nécessaire que les acteurs adhèrent à ce projet. Les actions à entreprendre nécessitent de fait du temps et une implication de tous (la problématique du foncier agricole, la question des revenus des agriculteurs, les circuits courts, ...).

Madame Véronique Schlotter précise qu'effectivement, c'est un énorme défi à relever qui demande un travail important, notamment pour travailler de manière transversale sur les filières, les savoir-faire (c'est-à-dire les chercheurs et les développeurs). Le développement des cluster (ou plutôt "grappe d'entreprises") à l'image du cluster agro-alimentaire est une formule tout à fait remarquable à cet égard.

Monsieur Gérard Triaire (Félines) souhaite savoir si une évaluation du foncier disponible pour l'agriculture biologique a été faite au niveau de chaque commune.

Monsieur Jean Serret demande à Monsieur Hugues Vernier de répondre.

Celui-ci précise que l'étude faite il y a environ 5 ans a conclu qu'il y avait au niveau communal peu de foncier disponible. Il souligne cependant que cette question dépend d'une volonté politique forte.

Monsieur Jean Serret donne l'exemple de l'association "terre de liens" qui est un acteur important dans le domaine du foncier agricole, soulignant ainsi que des initiatives citoyennes (et pas seulement des collectivités publiques) peuvent également s'organiser autour de cette thématique.

Madame Béatrice Mée (Plan de Baix) souligne l'importance du travail à faire sur les filières pour parvenir à développer une agriculture biologique, rentable pour l'agriculteur/producteur. Elle cite par exemple une expérience sur la production de lait dans la Gervanne qui n'a pas pu perdurer car l'organisation en aval (la vente) n'a pas été structurée. "Ce n'est pas tout de produire, mais il faut aussi vendre".

Monsieur Laurent Déré souligne l'importance de travailler effectivement sur l'amont et l'aval d'une production afin de bien cibler les débouchés. Le travail sur la filière est essentiel.

Monsieur Jean Serret rappelle que ce contrat est géré par un comité de pilotage, qu'aucune nouvelle structure (EPCI, Syndicat, ...) n'est créée pour le portage de ce programme ambitieux. Cela aussi est innovant.

Monsieur Jean Serret remercie Monsieur Philippe Méjean pour sa présentation et soumet au vote les deux propositions suivantes :

1) Candidature à un Grand Projet Rhône Alpes Biovallée®

Après avoir rappelé les débats du Conseil du 15/10/08 et du bureau du 4/11/08

Vu la présentation des orientations du Grand Projet Rhône Alpes exposées au Conseil de ce jour

**Le Conseil autorise le Président :**

- à négocier les termes finaux du protocole et déposer la candidature à un Grand Projet Rhône Alpes (GPRA) Biovallée® auprès du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général de la Drôme
- le Président à signer le protocole Biovallée® avec les autres EPCI porteurs, le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme
- le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération  
(1 contre)

2) Demande de financement des actions :

Après avoir présenté le tableau de financement ainsi que la clé de répartition de l'autofinancement entre les 4 EPCI (CCPS : 7,5% ; CCC : 7,5% ; CCD : 30% ; CCVD : 55%)

Opérations du pré-protocole	Structure porteuse	Coût total	Demande Région	Demande CG26	Autofinancement	
					Min	Max
Animation générale	CCVD	75.000	37.500	22.500	15.000	37.500
Diagnostic de territoire éco-activités et bio-ressources	CCVD	31.000	15.500	0	15.500	15.500
Cotisation MIPRA	CCVD	18.500	0	0	18.500	18.500
<b>TOTAL</b>					<b>49 000</b>	<b>71 500</b>

**Le Conseil autorise le Président :**

- à déposer les dossiers de demande de subvention lorsque la CCVD est désignée comme porteuse dans le tableau ci-dessus et demander les subventions afférentes
- à mettre en paiement auprès des autres collectivités la côte part revenant à la CCVD

**II – POLE ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS**

**Point 2 Approbation de la convention de collecte des déchets pour la société Revtech (Loriol)**

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la Société REVTECH située sur le Parc d'activités de Champgrand, a sollicité la CCVD pour la mise à disposition de bacs pour l'évacuation, le transfert et le traitement de déchets assimilés à des ordures ménagères.

Il a donc été établi une convention conformément au barème de tarification adopté par le Conseil Communautaire du 24 Février 2009 comprenant pour la Société REVTECH un tarif de :

- location de bac d'ordures ménagères de 2.10 € l'unité net de taxes,
- mise en place du bac de 20 € l'unité net de taxes,
- enlèvement de 25 € le passage net de taxes
- traitement pour un bac de 80 kg fixé à 100 €/la tonne.

qu'il est demandé d'approuver.

**Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de bacs pour l'évacuation, le transfert et le traitement de déchets assimilés à des ordures ménagères avec la Société REVTECH comprenant :**

- la location de bac d'ordures ménagères de 2.10 € l'unité net de taxes,
- un forfait de mise en place du bac de 20 € l'unité net de taxes,
- un forfait d'enlèvement de 25 € le passage net de taxes
- un coût de traitement pour un bac de 80 kg fixé à 100 €/la tonne..

### III – POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES

#### **Point 3 Gestion des déchets : transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2e classe en emploi d'adjoint administratif 1ère classe.**

Après avoir précisé que cet avancement de grade fait suite à la réussite d'un examen professionnel par Madame Maryline Cornubert, Monsieur Robert Arnaud propose la suppression de l'emploi d'adjoint administratif 2e classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet.

Les besoins du service justifient l'avancement de grade de cet agent.

Il précise que la transformation de cet emploi n'entraîne pas de modification de l'organisation administrative de la CCVD.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent occupant cet emploi sont inscrits au budget 2009 de la Collectivité.

#### **Le Conseil :**

- **Approuve sans réserve l'exposé du président,**
- **Décide de transformer à compter du 1er Janvier 2009, l'emploi d'Adjoint administratif territorial 2e classe à temps complet créé par délibération n° 5 du 30/03/2005, en emploi d'Adjoint Administratif 1ère classe (catégorie C) à temps complet.**
- **Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.**

### V – POLE RESSOURCES – FINANCES

#### **Points 4 et 5 Compte Administratif 2008 : Approbation du compte administratif 2008 et affectation des résultats Approbation du compte de gestion**

Monsieur Patrick Hervé aurait souhaité une note de cadrage permettant l'analyse des résultats de l'exercice 2008. Il l'avait également demandé pour le BP 2009.

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la note de cadrage pour le BP 2009 a bien été présenté (cf. le compte-rendu du 24/3/09). En ce qui concerne le Compte Administratif, bonne note est prise pour améliorer la présentation en ce sens.

Il souligne cependant la difficulté de cet exercice puisqu'il convient de trouver un juste équilibre entre les documents budgétaires qui doivent être envoyés et leur lisibilité.

Monsieur Jacques Ladegaillerie fait part de son étonnement sur l'affectation des résultats qui est proposée. Le besoin de financement de 360 000 € en investissement ne pouvait-il pas être pris sur l'excédent ? cela aurait éviter de prévoir un emprunt d'un montant équivalent. Est-ce un choix ?

Il rappelle aussi que, pour équilibrer le BP 2009, il a été prévu "d'affecter" 610 000 € d'excédent reporté. Ainsi, l'excédent du Compte Administratif 2008 de 2 870 000 € moins 610 000 € déjà reporté, il reste 2 260 000 € qui sont affectés à des provisions dans la Décision Modificative. Il conviendrait d'éclairer les membres du Conseil pour savoir ce qui est disponible.

Monsieur Robert Arnaud présente tout d'abord les résultats du Compte Administratif 2008.

## Budget général

### En fonctionnement :

- Le montant des dépenses s'élève à	11 015 801.37 €
- Le montant des recettes s'élève à	10 981 564.07 €
- Soit un déficit pour 2008 de	- 34 237.30 €
- Résultat reporté	2 904 605.22 €
- Résultat de clôture	2 870 367.92 € (excédent de fonctionnement reporté)

### En investissement :

- Le montant des dépenses s'élève à	1 314 327.28 €
- Le montant des recettes s'élève à	1 401 405.18 €
- Soit un excédent pour 2008 de	87 077.90 €
- résultat reporté (excédent antérieur)	1 539 131.80 €
- Résultat de clôture	1 626 209.70 € (A)

Considérant que les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépenses : 2 919 053 €

En recettes : 932 400 €

Soit un besoin en financement (au titre des Restes à réaliser) de 1 986 653 € (B)

Soit un besoin de financement global (B-A) de 360 443.30 € qui sera couvert par emprunt (prévu au BP 2009)

## Budget annexe zones

### En fonctionnement :

- Le montant des dépenses s'élève à	1 257 191.36 €
- Le montant des recettes s'élève à	1 728 865.64 €
- Soit un résultat de l'exercice	471 674.28 € (A)
- Résultat reporté (excédent reporté)	111 244.23 € (B)
- Résultat de clôture (A+B)	582 918.51 €

### En investissement :

- Le montant des dépenses s'élève à	988 220.58 €
- Le montant des recettes s'élève à	1 043 107.60 €
- Soit un excédent pour 2008 de	54 887.02 € (C)
- résultat reporté (déficit antérieur)	- 695 913.02 € (D)
- Résultat de clôture (C-D)	- 641 026.00 €

Qui est couvert en partie par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 582 918.51 € ; le reste sera de l'emprunt.

## Budget annexe bâtiments

### En fonctionnement :

- Le montant des dépenses s'élève à	99 801.79€
- Le montant des recettes s'élève à	103 152.85 €
- Soit un résultat de l'exercice	3 351.06 €
- Résultat reporté (excédent reporté)	34 275.94 €
- Résultat de clôture	37 627.00 € (excédent de fonctionnement reporté)

En investissement :

- Le montant des dépenses s'élève à	509 449.88 €
- Le montant des recettes s'élève à	327 495.41 €
- Soit un déficit pour 2008 de	- 181 954.47 €
- résultat reporté (déficit antérieur)	- 13 221.71 €
- Résultat de clôture	- 195 176.18 € (A)

Considérant que les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépenses : 301 000 €

En recettes : 237 992 €

Soit un besoin en financement (au titre des Restes à réaliser) de 63 008 € (B)

Soit un besoin de financement global (A+B) de 258 184 € qui sera couvert par l'emprunt (prévu au BP 2009).

Monsieur Jacques Ladegaillerie fait observer que le déficit d'investissement à hauteur de 360 000 € est couvert par un emprunt sur le budget principal.

Monsieur Eric Bouttier (Francillon) fait observer que les restes à réaliser sont importants, par rapport au réalisé 2008.

Messieurs Robert Arnaud et Laurent Déré rappellent que ce sont des prévisions budgétaires. Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Un état détaillé est adressé au Trésorier au 31/12 pour permettre le règlement des dépenses y figurant en attente du vote du budget de l'exercice suivant. Sans restes à réaliser sur la section d'investissement, la collectivité ne pourrait pas effectuer le règlement de ses dépenses avant le vote du budget prévisionnel de l'exercice.

Monsieur Robert Arnaud précise à nouveau que les investissements du service gestion des déchets qui avaient pris du retard ont été réalisés. Pour le budget annexe zones, il y a un fort décalage entre les prévisions et les réalisations dû principalement aux délais importants des procédures d'acquisitions foncières.

Monsieur Jean Serret s'étant retiré,

**Le Conseil approuve le Compte Administratif 2008, tel que présenté**

**Le Conseil approuve également l'affectation de résultats au vu de l'attestation du Trésorier approuvant le compte de gestion (1 abstention)**

La Décision Modificative budgétaire avec la reprise des résultats de l'exercice 2008 est expliquée par Monsieur Robert Arnaud.

Parmi les provisions inscrites, il précise ce qui est réellement disponible et qui représente, en fait, le fonds de roulement :

- Provisions de charges gestion des déchets :	781 557 €
- Provisions de charges gestion courante :	700 000 €
- Provisions de charges dépréciation des immobilisations :	350 000 €
- Dépenses imprévues :	359 925 €

Décision Modificative budget général :

DEPENSES					RECETTES				
Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total Budget 2009	Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total budget 2009
668	Autres charges financières	8 000	12 000	20 000					
6745	Coopération transnationale (à reverser)		205 151	205 151					
6815	Provision risques (contentieux ECO)		150 000	150 000	002	Résultat reporté	610 735	2 259 633	2 870 368
6815	Provision Fonds développpt éco		371 000	371 000	7785	Excédent d'invest transf (FI)		670 000	670 000
6815	Provision charges gestion déchets		781 557	781 557					
6815	Provision charges gestion courante		700 000	700 000					
6816	Provision pour dépréciations immos		350 000	350 000					
022	Dépenses imprévues		359 925	359 925					
	<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>		<b>2 929 633</b>			<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>		<b>2 929 633</b>	
	<u>Opé n°38 - Locaux CCVD</u>								
23	Travaux mise en sécurité	50 000	45 000	95 000	001	Excédent d'invest. Reporté	19 861	1 606 349	1 626 210
	<u>Opé n°34 - Matériel équipe</u>				1641	Emprunts gestion déchets	1 493 000	539 349	953 651
21	Acquisition matériel	25 000	10 000	35 000					
041	Opé. d'ordres patrimoniales		5 000	5 000	041	opé. d'ordres patrimoniales		5 000	5 000
020	Dépenses imprévues		342 000	342 000					
1068	reprise sur réserve (FI Contrat rivière)		670 000	670 000					
	<b>TOTAL DM S/Investissement</b>		<b>1 072 000</b>			<b>TOTAL DM S/Investissement</b>		<b>1 072 000</b>	

Décision Modificative budget annexe zones :

DEPENSES					RECETTES				
Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total Budget 2009	Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total budget 2009
023	Virement à la sect° d'invest.	855 583	582 918	272 665	002	Résultat reporté	582 918	582 918	-
				-					-
				-					-
				-					-
	<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>		<b>582 918</b>			<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>		<b>582 918</b>	
001	déficit d'invest reporté	641 026		641 026	1068	Excédent de fonct capitalisé		582 918	582 918
					021	virement de la sect° de fonct	855 583	582 918	272 665
									-
									-
									-
	<b>TOTAL DM S/Investissement</b>					<b>TOTAL DM S/Investissement</b>			

Décision Modificative budget annexe bâtiments :

DEPENSES					RECETTES				
Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total Budget 2009	Art	Libellé	Prévu BP 09	Réglu DM	Total budget 2009
				-	002	Résultat reporté	37 633	6	37 627
				-	758	Produits divers	900	6	906
				-					-
				-					-
	<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>					<b>TOTAL DM S/fonctionnemt</b>			
001	déficit d'invest reporté	195 070	106	195 176					-
21	Installations générale	18 000	106	17 894					-
041	Opé. d'ordres patrimoniales		5 000		041	Opé. d'ordres patrimoniales		5 000	5 000
									-
	<b>TOTAL DM S/Investissement</b>		<b>5 000</b>			<b>TOTAL DM S/Investissement</b>		<b>5 000</b>	

**Le Conseil approuve les Décisions Modificatives , telles que présentées  
(3 délibérations)**

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur Jean François Durand (Allex) demande une modification du compte-rendu de la séance du conseil du 24/3/09 (page 22).

Il demande que soit rajoutée à la phrase suivante : " Monsieur Jean François Durand (Allex) fait part à nouveau de ses observations quant à équilibrer le budget en faisant appel aux excédents antérieurs comme cela a bien été mis en évidence dans les documents distribués".

*"Ceci ne sera plus acceptable pour l'an prochain"*

Monsieur Robert Arnaud précise alors que l'an prochain il faudra avoir des recettes nouvelles pour équilibrer le budget.

Ces modifications du compte-rendu du 24/3/09 seront soumises à approbation lors de la prochaine séance.

Monsieur Jean Serret remercie les membres présents et clôture la séance.

Il fait part aux élus de la date d'inauguration du multiservices à Eurre : le 20 juin et remercie la CCVD pour cette réalisation.

La séance est levée à 21 h 00.

**Fait à Crest, le 24 avril 2009**

**Le Président**

**Jean SERRET**